

Département de la Corrèze
COMMUNE DE BRANCEILLES

Avant de commencer la séance du conseil municipal, Madame le Maire invite les membres de la société de chasse à présenter l'avancement du projet d'installation d'une cabane de chasse sur une parcelle communale.

SOCIETE DE CHASSE :

M. MOURIGAL (Président) et M. BAROT font une présentation au conseil municipal de l'avancement du projet de création d'une cabane de chasse sur le terrain communal.

Le dossier du permis de construire est remis à Madame le Maire pour sa transmission aux services instructeur.

Les coûts de raccordement eau et électricité sont très élevés (15 000 et 13 000 €), la société de chasse est en phase de négociation avec BELLOVIC pour réduire le coût.

La société de chasse souhaite également faire une demande de subvention à la commune.

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Lundi 15 Décembre 2025 à 20H30

Présents : SABATIER Sabine (Maire) – GIBERT Richard (1^{er} Adjoint) – LEYMAT Philippe (2^{ème} Adjoint) – MOURIGAL Céline – PEINEAU Isabelle – AUZEL David - SOUSTRE Mickaël - TOCABEN Ronald,

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : RHODDE Swany (procuration Ronald TOCABEN) - LACOSTE Guy

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : GIBERT Richard

La séance est ouverte à 20h34 par Madame le Maire, SABATIER Sabine

.....

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 3 novembre 2025.

ORDRE DU JOUR :

Gestion du Personnel :

- Pour le recrutement de la secrétaire de mairie au 1^{er} mars 2026 création de grade :
 - Attaché territorial

Société de chasse :

- Bail emphytéotique concernant la mise à disposition d'un terrain communal

Ecole :

- Réaménagement de la cour et du préau de l'école : point sur l'étude

QUESTIONS DIVERSES

.....

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 Novembre 2025

Approbation du CR du 03 novembre 2025 à l'unanimité

1- Gestion du personnel :

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.312-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Création d'un poste d'attaché Territorial à 20h/s :

Madame Le Maire fait le point sur le recrutement de la nouvelle secrétaire générale, 5 candidates ont été auditionnées, 1 candidate a été retenue. Elle est titulaire d'un grade d'attaché territorial. Dans le cadre de son recrutement, il a été conseillé de créer un poste d'attaché territorial. Madame le Maire soumet cette décision à la délibération du conseil municipal.

Après en avoir débattu, à l'unanimité des membres du Conseil Municipal par délibération approuve La création d'un poste d'Attaché Territorial

Membres en exercices :	10
Présents	8
Votants	8
Procuration	1
Abstention	0
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0

Madame le maire précise que la candidate retenue prendra son service à compter du 16 février 2026 par le biais du service de remplacement du Centre de Gestion et sera recrutée par voie de mutation au 01/03/2026.

2- Société de chasse :

Madame le Maire rappelle que pour la mise à disposition d'un terrain communal à la société de chasse, il doit être fait un bail emphytéotique par l'établissement d'un acte notarié.

Le bail sera soumis aux avocats de l'AMF afin que toutes les clauses soient conformes et définissent les modalités d'occupation, de gestion et de rétrocession suivant les circonstances.

Le bail peut être établi sur une période allant de 18 à 99 ans, qu'il y a obligation d'une redevance pour occupation du domaine public.

Le conseil municipal soumet la réalisation d'un bail de 99ans avec une redevance de 1 €

Madame le maire prendra contact avec Mme Marie Chemin pour l'établissement du bail et le soumettra à l'AMF.

3- Ecole - Aménagement cours :

M. Gibert Richard 1^{er} adjoint ne prend pas part à cette délibération.

Madame le Maire rappelle qu'a été diffusé à tous les membres du conseil le rapport d'analyse des offres de Corrèze ingénierie pour le réaménagement de la cour. Ce rapport a été présenté par M. Couaillac de Corrèze Ingénierie le vendredi 12 décembre en présence de Madame le Maire et M. Gibert 1^{er} Adjoint.

Madame le Maire fait un résumé du rapport d'analyse des offres de la cour et la création d'un préau. 3 sociétés ont répondu à l'appel d'offre.

Entreprise	TF HT	TO 1 HT	TO 2 HT	TO 3 HT	TO 4 HT	TOTAL HT
DEJANTE	5 137,50	7 065,00	4 140,00	1 620,00	1 560,00	19 522,50
EP INGENIERIE	3 320,00	6 960,00	5 105,00	2 695,00	3 620,00	21 700,00
COLIBRI	3 260,00	5 040,00	3 800,00	1 750,00	2 000,00	15 850,00

Après en avoir débattu, à l'unanimité des membres du Conseil Municipal par délibération décide de retenir l'offre du bureau d'étude COLIBRI en retenant la tranche Ferme et la tranche Optionnelle 1 pour un montant hors taxes de : 8 300,00 € HT

Membres en exercices :	10
Présents	8
Votants	7
Procuration	1
Abstention	0
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

Madame le Maire reprendra contact avec M. Couaillac pour organiser une réunion pour la signature du marché et démarrer la phase étude du projet.

QUESTION DIVERSES :

PLUI :

Mme Le Maire fait un point sur le PLUI.

Le PLUI devrait être arrêté début février 2026.

L'enquête publique ne sera réalisée qu'après les élections municipales.

Il est demandé à Madame le Maire de confirmer le maintien des surfaces de parcelles constructives communales.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE :

Suite au questionnement de Mme PEINEAU concernant le règlement d'une facture de destruction d'un nid de frelon asiatique ; il est soumis par M. GIBERT Richard 1^{er} Adjoint que la commune prenne en charge une partie du coût de la destruction des nids de frelon asiatique.

De nombreuses communes prennent part à la lutte contre ce nuisible par la prise en charge en partie ou en totalité de la destruction des nids.

Cette démarche peut permettre aussi aux habitants d'être partie prenante dans cette lutte pour la protection de la biodiversité.

Le conseil à l'unanimité décide de mettre en place cette prise en charge à hauteur de 70 € sur la base d'un forfait de 90€/Nid.

Une campagne d'information à la population sera mise en place sur la lutte contre le Frelon asiatique.

VŒUX :

La cérémonie des vœux est programmée le 18 janvier 2026 à 14h30.

Madame le Maire clôture la séance à 21h53

GIBERT Richard : secrétaire de séance

